

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

30 JUL 2022

ID : 063-200083921-20220701-202238-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 1<sup>er</sup> juillet deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Marien DUFOURD, Matthieu GAVAIX, Mme Françoise LUNEAU, M. Xavier MAUME, Mme Laïla MEILLAUD, MM. François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mmes Sandra AUJOL et Manon DEQUAIRE ont donné procuration à M. Marien DUFOURD, M. Yves FERRIER et M. Vincent MAZIN donnent procuration à M. Jean DELAUGERRE, M. Jean-Marc LAVIGNE donne procuration à M. Jean-Claude PROST, M. René LEMERLE a donné procuration à M. François RUDEL (absent), Mme Florence JOUVE donne procuration à M. Matthieu GAVAIX, M. Louis PEREIRA donne procuration à Mme Laëtitia BOBEL, Mme Lydie ROBERT a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD,

Absents : MM. Stéphane BLANQUIN, François RUDEL, Mme Jacinthe GUILLOT

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

### 2022-38 : SERVICE ENFANCE-JEUNESSE : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le tableau des effectifs approuvé par le Conseil Municipal le 13 novembre 2020,

Considérant que les besoins du service Enfance-jeunesse nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet (20.83/35<sup>ème</sup>),

M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet (20.83/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint d'animation territorial, à temps non complet (20,83/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 4 juillet 2022,

Certifiée transmise en Préfecture, le 4 juillet 2022

Le Maire

Jean DELAUGERRE